

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 5 octobre 2023**

D04_051023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à dix-sept heures dix-neuf, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre 7 de la galerie des amphis, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés pour 2023_2024

Président de séance : David DECHENAUD,

Membres présents : Benjamin CROSS, Véronique MOLINARI, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Robinson ROSSI.

Membres représentés : Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à Véronique MOLINARI), Emma VASSAL (procuration à Robinson ROSSI).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu l'article 79 des statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Vu les conditions de quorum non réunies lors de la séance du 21 septembre 2023 et la nouvelle convocation de la commission le 5 octobre 2023,

La création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés pour 2023_2024 sont soumis au vote.

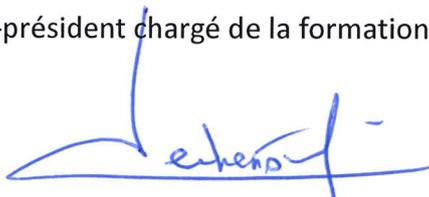
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	10
Membres représentés	2
Nombre de votants	12
Voix favorables	10
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création de la préparation au concours CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant ainsi que de ses tarifs associés pour 2023_2024.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 12 octobre 2023

Le Vice-président chargé de la formation



David DECHENAUD

Publié le : 26/10/2023

Transmis au Rectorat le : 26/10/2023

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D04_051023**

	DEMANDE CREATION Formation non accréditée (Diplôme Universitaire/Diplôme Inter Universitaire/Autres)	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF NA
Nom du fichier : F_DGDF_creation_formation_NA_202002V2		Dernière mise à jour : 16/04/2020

Année universitaire concernée : 2023 2024

Date de la demande 24/04/2023

CSPM de rattachement (le cas échéant) :

Composante : INSPE UGA INSPE USMB

Département (le cas échéant) :

Responsable pédagogique : Aurore MIONNET - Nicolas YALLOURACKIS - Pascal BONIN

Référent administratif :

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : STS

Intitulé de la formation : Préparation au CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant

Type de formation : DU DIU Autres Précisez le type de formation **Préparation au concours**

Etablissement(s) partenaire(s) :

Régime (FI/FC) : FI FC

Modalités : Présentiel EAD

Effectif prévisionnel formation initiale : 18

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) :

Date passage en Conseil de composante : 3 mai 2023

Date de l'aval de la Direction de la CSPM pour instruction de la demande (le cas échéant) :

Le dépôt de la formation, au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), est-il

envisagé : **Oui** **Non**

Si en cours, date de dépôt :

Si oui, niveau de sortie du diplôme :

(Se référer à la classification des niveaux de qualification des certifications professionnelles - décret n°2019-14 du 8 janvier 2019)

Présentation générale de la formation

Définition et objectifs de la formation :

- **Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale):**

La réforme des concours de recrutement des enseignants du second degré impose une passation du concours en fin de M2. La sélectivité des concours CAPEPS/CAFEP sensiblement sur un ratio admis/ composants autour des 20% laisse sur le chemin de la professionnalisation des étudiants valables, souvent admissibles et qui ne peuvent se réinscrire en M2 MEEF EPS puisqu'ils l'ont validé.

L'enjeu est alors un approfondissement, un accompagnement à la réussite de ces étudiants méritants mais non lauréats du concours en vue d'une représentation de celui-ci dans l'année de DU.

	DEMANDE CREATION Formation non accréditée (Diplôme Universitaire/Diplôme Inter Universitaire/Autres)	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF NA
Nom du fichier : F_DGDF_creation_formation NA_202002V2		Dernière mise à jour : 16/04/2020

- **Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir:**

- Approfondir et mobiliser les connaissances socio - historiques et scientifiques issues des champs de la didactique, de la pédagogie, des sciences humaines et sociales, des sciences du vivant, des connaissances techniques et professionnelles nécessaires à la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage à différentes échelles favorisant les acquisitions des élèves dans les établissements du second degré ainsi que leur transfert dans d'autres contextes
- Appréhender des problématiques professionnelles dans le domaine de l'EPS
- Renforcer ses compétences à argumenter pour produire une dissertation ou une étude de cas à partir d'annexes, de données contextuelles ou d'analyses de pratique.
- Concevoir et analyser son intervention d'enseignant dans un EPLE et ses leçons d'EPS en ancrant la réflexion et les propositions dans un contexte spécifique, au regard de questions vives en éducation.

- **Le public visé:**

La formation s'adresse aux étudiants titulaires du M2 MEEF EPS de l'UGA ou de l'USMB obtenu l'année antérieure, prioritairement aux admissibles au concours du CAPEPS/CAFEP

- **Débouchés professionnels** (exemples): Professeur d'EPS dans le second degré; contractuel dans le second degré.

Organisation des enseignements

La formation DU MEEF EPS "Préparation au CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant" a pour but de permettre la consolidation et l'approfondissement des compétences professionnelles pour exercer le métier de Professeur d'EPS (CAPEPS/CAFEP) ou travailler avec des élèves dans le second degré. Elle se fait sous forme de TD en présentiel, en distanciel, de tutorats et d'un stage en pratique accompagnée dans une EPLE.

Elle allie un accompagnement à l'entrée dans le métier à une préparation conforme aux nouvelles épreuves du CAPEPS/CAFEP. Elle propose :

- un stage de pratique accompagnée ou un contrat rémunéré dans une EPLE
- des cours et tutorats en présentiel pour créer une vraie dynamique de groupe
- des cours et tutorats en distanciel pour tenir compte des contraintes d'emploi et d'éloignement dans l'académie des étudiants.
- une prise en charge par un réseau de formateurs expérimentés compétents et disponibles au sein de l'INSPÉ et des STAPS ;
- un accès à un fonds documentaire pluridisciplinaire spécialisé dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et des activités physiques, sportives et artistiques.

Période de la formation : de septembre à fin juin

Durée de la formation : 1 an

Volume horaire de la formation : 118 hs en présentiel (mutualisation possible)

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : non

	DEMANDE CREATION Formation non accréditée (Diplôme Universitaire/Diplôme Inter Universitaire/Autres)	Formulaire
		Gestion évolutions Offre de Formation
		ODF NA
Nom du fichier : F_DGDF_creation_formation NA_202002V2		Dernière mise à jour : 16/04/2020

STAGES:

Oui Non

Durée : 50h en pratique accompagnée ou sous forme de contrat rémunéré avec le rectorat

Période : sur l'année dans un établissement scolaire du second degré

Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : Titulaires d'un master 2 MEEF EPS de l'académie de Grenoble

Conditions d'admission :

- Titulaire d'un M2 MEEF EPS de l'UGA ou de l'USMB
- Priorisation faite aux admissibles de l'année antérieure au concours du CAPEPS / CAFEP
- Être éligible aux conditions d'inscription au CAPEPS/CAFEP: titulaire du TASA et PSC1 ou équivalent
- Moyenne des 2 semestres de M2 MEEF EPS
- Entretien individuel avec acceptation du cahier des charges
- Appréciation stage (extraction SOPA/avis tuteur INSPE)

Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

Convention de stage, contrat rémunéré et convention d'intervention (PFA/vacataires) avec le rectorat;

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée :

Modalités d'admission au diplôme

La validation de chaque module par l'obtention d'une note > 10 entraînera la validation de la préparation.

Convention de partenariat dans le cadre d'un DIU

Joindre le projet de convention, formalisé à partir du modèle UGA (trame convention V.2020)

<https://intranet.univ-grenoble-alpes.fr/fonctions-d-appui/juridique-protection-des-donnees/conventions/conventions-19037.kjsp>

Droits d'inscription

Dans le cas d'un DIU expliciter les modalités financières entre les partenaires, qui devront être reprises dans la convention de partenariat :

Vous veillerez à définir systématiquement une tarification pour les publics FI et FC, sauf si la nature intrinsèque de la formation rend sans objet cette distinction (le préciser). Une grille mixte de coûts est à votre disposition.

Droit spécifique Formation initiale : 1 076 €

Frais de formation Formation continue : 1 435€

(A distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCO)

Joindre l'annexe financière – Grille de coûts mixte FI FC

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /
NOM : Roussin PRENOM : Patricia

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui

Non

GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics FI-FC) - Formation majoritairement FI

	Nombre stagiaire FC	0	Tarif FC	1 435,27 €
<i>Préparation au CAPEPS CAFEP et métier de l'enseignant</i>	Nombre stagiaire FI	12	Tarif FI	1 076,46 €
INSPE		Nbre stagiaires total	12	Seuil nbre stagiaire
			Coût horaire FC	12 €
		Nombre d'heures étudiants	118	Coût horaire FC
				9 €
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne5	Colonne6
CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL				12 917,46 €
COÛTS COMPOSANTES				
COÛTS Enseignement Heures de formation				
	Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total	
Heures TP (= 0,66*TD)		118 €	0 €	
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)		179 €	0 €	
Heures CM/TD (=TD*1,25)		224 €	0 €	
Heures CM (=TD*1,5)		269 €	0 €	
Heures TD Pondérées (EC-EA)		224 €	0 €	
Heure TD Enseignant (HC)	118	43 €	5 129 €	
Heure TD vacataire		59 €	0 €	
Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €	
Autres (bénévolat)		0 €	0 €	
CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT				
Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat				
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)		56 €	0 €	
Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €	
Heure TD vacataire		59 €	0 €	
TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION		118		5 129 €
COÛTS SPECIFIQUES hors DFCA				
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)				
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)				
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)				
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)				
- Frais fonctionnement composante (DFCA montant divisé par 2)				
- Frais personnel composante (DFCA montant divisé par 2)				
- Autres frais spécifiques				
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES				7 788 €
I - TOTAL COÛTS COMPOSANTES				12 917 €
II - TOTAL COÛTS DFCA (uniquement sur ressources FC)			25%	0 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS DFCA (II)				12 917 €
MARGE <i>(doit être > 0)</i>			0,00%	0 €

2023-2024		12
Seuil min et max :	cout réel : 950€	
tarif /étudiant	Cours uniquement à Grenoble	
Principe	Enseignant uniquement UGA	
	Baisse des heures des formation à 100h max	
IA	UGA uniquement	

Proposition du 3 juillet : Heures de formation/12 = cout d'inscription

Chiffes clés / stagiaire		
Coûts complets	#DIV/0!	
dont coûts directs	#DIV/0!	
dont coûts DFCA	#DIV/0!	
Coût complets de l'heure de formation	#DIV/0!	
Marge sur coûts directs	#DIV/0!	
<i>en % du tarif de vente</i>	#DIV/0!	
Marge sur coûts complets	0 €	
<i>en % du tarif de vente</i>	0,0%	
Nombre minimum de stagiaires	9	